

in *La nécessité de Claude Bernard*,
sous la direction de Jacques Michel,
Coll. « Épistémologie »,
Méridiens-Klincksieck, 1991

Émile Durkheim et la naissance de la science sociale dans le milieu bernardien

par
Jacques Michel

Dans ses *Études d'histoire et de philosophie des sciences*, Georges Canguilhem rappelle qu'on ne peut se contenter de l'air du temps pour établir des convergences heuristique¹. n ce qui concerne les rapports de Durkheim à Claude Bernard dont nous allons chercher à établir la nature le problème se présente sous un angle-particulier puisqu'il s'agit des liens qui peuvent exister entre la sociologie et la physiologie, des rapports donc entre des champs de savoir qui, pour prétendre à une véritable scientificité, se doivent pourtant de bien marquer leur autonomie respective.

Sur ce terrain Jean-Claude Chamboredon a souligné l'emploi particulier des catégories de Claude Bernard par Durkheim, emploi qui tend à faire de « l'étude des fonctions-régulatrices... le lieu d'investissement privilégié de la sociologie »². L'œuvre du sociologue montrerait un rapport entre les deux savants qui n'est pas l'usage pur et simple d'un lexique commun, celui précisément de l'air du temps. Durkheim emprunte pour produire. Ce qui amène forcément une autre question : cet emprunt n'affecte-il pas la qualité de la production durkheimienne ? En d'autres termes s'il y a dans le discours du sociologue d'incontestables

¹ G. CANGUILHEM : *Études d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, P.U.F., 1983, pp. 100-101.

² J.-C. CHAMBOREDON : « Émile Durkheim : le social, objet de science », in *Critique*, n° 445-446, 1984, p. 485.

références bernardiennes, Durkheim fait-il de celles-ci un usage suffisamment contrôlé pour qu'il puisse revendiquer légitimement le statut de fondateur auquel il a prétendu ? La question est d'importance dans la mesure où il écrit lui-même, pour se différencier de Comte et de Spencer en qui il veut voir davantage des prédécesseurs que des précurseurs, que « pour que la sociologie ait le droit d'exister il faut qu'il y ait dans le règne social quelque chose qui échappe à l'investigation biologique »³.

Il y a ainsi dans les rapports de Durkheim à Bernard quelque paradoxe et de ce fait des questions épistémologiques importantes, comme si pour le sociologue un peu de biologie éloignait de la sociologie tandis que beaucoup y ramenait. Plus exactement, ce que Durkheim veut poser c'est qu'une science ne peut efficacement emprunter à une autre qu'à la condition que celle-ci soit établie, autonome, tant dans sa méthode que dans son champ d'investigation. Durkheim semble bien dire que le grand avantage qu'il a, particulièrement sur Comte, c'est qu'il dispose, lui, d'une science biologique « dès à présent faite »⁴. Il se trouve ainsi dispensé d'aventures en la matière et il ne risque plus la duplication sociologique d'une représentation biologique. C'est Claude Bernard qui est alors salué comme l'homme qui permet ce dénouement scientifique : « Le grand service qu'(il) a rendu à la physiologie, écrit-il en 1885, fut précisément de l'affranchir de tout joug, de la physique et de la chimie comme de la métaphysique, réservant à un avenir éloigné l'heure des généralisations. »⁵ De ce fait, pour Durkheim, des rapports entre les diverses sciences peuvent être établis et pratiqués sans confusions. Car pour une science, s'autonomiser veut dire à la fois se libérer et se servir des autres savoirs. Ainsi de même que la physiologie, autonomisée, peut s'appuyer sur des sciences physiques et chimiques elles-mêmes situées, sans que la vie ne soit subvertie par les explications fournies par celles-ci, de même la sociologie va pouvoir s'inspirer d'une biologie scientifique sans risquer la dilution de son objet.

Ce rappel des positions durkheimiennes concernant la position générale de la sociologie en regard de la biologie nous autorise à reporter l'examen d'autres types d'explications s'agissant de cette convergence décelable entre Durkheim et Bernard. En effet on pourrait penser à en rendre compte en considérant qu'il y a chez Durkheim quelque stratégie discursive dont le but principal serait d'énoncer universitairement sa prétention à fonder une discipline nouvelle dans des termes marquant sa distance vis-à-vis d'un positivisme alors peu porteur⁶. On pourrait aussi considérer qu'il y a là une tentative pour reverser au compte de la toute neuve sociologie l'autorité acquise par la physiologie. On pourrait enfin envisager que le discours durkheimien parle la langue de la vérisimilitude et s'autorise d'une forme d'assertibilité garantie par l'horizon de signification apporté par la physiologie.

³ DURKHEIM : « Cours de science sociale, Leçon d'ouverture » (1988), in *La science sociale et l'action*, Paris, P.U.F., 1987, Introd. & Présent. de J.-C. Filloux, p. 92

⁴ *Idem.*

⁵ DURKHEIM : *Textes*, Paris, Éd. de Minuit, 1975, T. I, p. 373. Présentation de V. Karady.

⁶ Cf. DURKHEIM : *Les règles de la méthode sociologique*, Préface à la 1^{ère} édition (1894), Paris, P.U.F., 1973, p. IX.

Il est probable que l'argumentation de Durkheim ressortit à tous ces facteurs mais nous en reporterons l'étude. En effet, pour ce qui concerne les explications en termes de stratégie du discours, elles ne peuvent prendre une place pertinente qu'une fois faite la part de la portée scientifique du discours lui-même. Quant au fait de savoir si l'argumentation de Durkheim sous le signe de Claude Bernard octroie à cette dernière un surplus de sens d'ordre extra-scientifique, cela relève nous semble-t-il d'une analyse qui peut elle-même se fonder sur des thèses durkheimiennes concernant la production du savoir, thèses dont l'émission est peut-être, qui plus est, due à l'emprunt fait par Durkheim au modèle bernardien. Autant dire que l'élucidation de cette question comme de la précédente suppose de nous engager d'abord précisément dans la recherche du statut à accorder à ce langage bernardien dont use Durkheim.

Modèle ou métaphore, tel est l'enjeu. S'il fallait nous fier aux seules références explicites faites par Durkheim à Claude Bernard, nous devrions rapidement nous porter vers la seconde hypothèse. Durkheim en effet ne cite que très rarement le physiologiste, mais on ne peut croire qu'il s'agit pour lui de cacher des sources dans la mesure où, comme nous le verrons, celles-ci sont manifestes. Nous pensons plutôt, et l'un des buts de ce travail sera de le montrer, que Durkheim veille à ne pas laisser croire qu'il est sous la dépendance d'une personnalité scientifique confirmée. Ce qu'il veut plutôt montrer, c'est comment le champ de son savoir entre en rapport avec une autre science, anonyme en tant que telle. La science physiologique n'est pas la physiologie de Claude Bernard, même si c'est ce dernier qui l'a fondée ; ce sont les approximations scientifiques qui se font valoir par des références subjectives. C'est donc à la physiologie et non pas à Claude Bernard qu'on a le droit d'emprunter. Durkheim fait sien le jugement selon lequel Claude Bernard « ce n'est pas un grand physiologiste, c'est La Physiologie »⁷, simplement on peut dire qu'il en tire toutes les conséquences.

Il est d'ailleurs intéressant de noter ici qu'en conférant l'anonymat à ses références bernardiennes Durkheim finalement avalise la prétention de Claude Bernard à fonder une science dans le même temps qu'il tend à montrer que ses propres propos ne sont pas du registre de l'opinion. Et l'on doit rapprocher à nouveau deux savants qui se ressemblent fort par la forme de conscience de soi qui leur est propre. Tous les deux se veulent des fondateurs et la situation de Durkheim par rapport à Auguste Comte et à Spencer n'est pas sans rappeler celle de Bernard vis-à-vis de Cabanis, Broussais ou Magendie. Il en est de Durkheim comme de Claude Bernard qui, selon les termes de Georges Canguilhem, a prétendu « *fonder* une science qu'il n'a pas créée ».⁸

Nous tenterons de montrer comment Durkheim reprend à Claude Bernard non point un vocabulaire mais véritablement des concepts, et que cet emprunt lui permet de se séparer spécialement d'Auguste Comte en proposant une attitude strictement objective vis-à-vis des phénomènes sociaux. Mais nous essaierons aussi d'établir que, loin d'être un simple transfert dans la représentation de l'objet, l'inspiration bernardienne produit dans cette sociologie que prétend fonder Durkheim un transfert de méthode dégageant des hypothèses dont la fécondité est comparable à celle des travaux de Claude Bernard en physiologie.

⁷ Rapporté par G. CANGUILHEM, *o.c.*, p. 140.

⁸ *Idem*, p. 141

Sans négliger les autres ouvrages d'Émile Durkheim, nous centrerons évidemment notre étude d'abord sur *Les Règles de la méthode sociologique* où se manifeste le mieux l'utilisation par le sociologue du pouvoir de rupture des thèmes bernardiens. Ensuite nous pourrions précisément envisager de répondre à la question que nous avons posée s'agissant du statut de cet usage : s'agit-il d'un modèle engendrant un véritable principe d'intelligibilité de la société ou est-ce seulement une métaphore, une solution visuelle commode trouvée par Durkheim pour emporter notre adhésion.

I. La structure bernardienne des règles de la méthode sociologique

Par *Les règles de la méthode sociologique* Durkheim veut fonder. Cet ouvrage qu'il veut de rupture est construit de manière claire. La première partie, consacrée à la définition du fait social et à son observation, nous propose une critique assez sévère de Comte et de Spencer, critique qui, pour être décisive, est reprise dans une deuxième partie débouchant sur l'explication des faits sociaux. Mais ces deux grandes divisions qui nous semblent composer l'ouvrage sont articulées entre elles par une réflexion sur les rapports entre le normal et le pathologique qui est déterminante.

Cette réflexion, en effet, d'une part achève une argumentation qui signale les risques de dérives philosophiques en sociologie et d'autre part débouche sur la nécessité de la constitution de types sociaux. Le cœur de l'ouvrage est sans doute là, et c'est peut-être aussi à cet endroit précis que la démarche de Durkheim emprunte à Claude Bernard ; le normal et le pathologique vont en effet y être noués de telles manières qu'ils vont permettre de situer le lieu de l'investigation sociologique.

Normal et pathologique : une jonction d'ordre topographique

Si Durkheim insiste sur la nécessité qu'il y a à pouvoir reconnaître, donc distinguer, de manière nette le normal et le pathologique en matière sociale il serait bien hasardeux d'en conclure qu'il les sépare. Ce qui, pour lui, constitue la difficulté propre à la sociologie, c'est qu'il y est particulièrement délicat de constituer les critères d'une pathologie objective. Comte et Spencer sont là pour en témoigner qui ont, pour Durkheim, estimé les sociétés à partir de l'idée qu'ils en avaient⁹. En bref, le jugement de valeur guette toujours le sociologue bien plus exposé à ce type d'erreur que ne l'est le biologiste dans son domaine¹⁰. Nombreux en effet sont les phénomènes sociaux qu'il risque de ranger hâtivement dans la catégorie du pathologique sous le prétexte qu'ils emportent sa désapprobation morale. Et cette erreur est représentative d'une démarche non scientifiquement fondée puisqu'il y a transfert dans l'objet des illusions du sujet. Comte à cet égard est exemplaire : il proclame « que les faits sociaux sont des phénomènes naturels, soumis à des lois naturelles » mais il s'empresse de les ordonner en

⁹ Cf. *Les règles...* o.c., pp. 19-29.

¹⁰ *Idem*, p. 61.

fonction « d'une représentation toute subjective » du progrès de l'humanité¹¹. Comte reconstitue un point de vue, autrement dit il « philosophe ». S'interdisant tout vrai comparatisme, l'attitude comtienne est normative ; sur l'idée d'une évolution linéaire, à partir d'une représentation d'une chaîne des êtres, elle ne peut être à la hauteur de son projet. Pour Durkheim reconnaître jusqu'au bout le caractère naturel du social exige de se soumettre à cet objet, attitude coûteuse car elle va à contre-courant de nos penchants naturels mais attitude seule convenable, que Comte d'ailleurs avait prescrite mais qu'il n'a pas su conserver.

Dans son ouvrage *Durkheim, Bernard and Epistemology* P.Q. Hirst soutient que le sociologue, à la différence du physiologiste n'est pas parvenu à une telle posture épistémologique. Selon cet auteur Durkheim a séparé normal et pathologique à un point tel qu'il en fait des concepts antagonistes, cette opposition recouvrant en fait celle de l'individu et de la société et permettant la construction tout idéaliste de la conscience collective. Hirst semble nous suggérer que la conscience collective durkheimienne fait office de sujet, assurant ainsi l'unité de la représentation élaborée dans *Les règles de la méthode sociologique*. Il écrit : « La doctrine de Durkheim du normal et du pathologique découvre la source et la nécessité de la pathologie dans l'individu a-social. En individualisant la *source* de la pathologie elle dé-socialise le pathologique dans la société¹², et plus loin : « Pour Durkheim... normalité et pathologie deviennent des *états* différents qui ne dépendent pas des mêmes conditions. À la différence de la science physiologique, la "science" de la sociologie demande des modes différents d'explication pour le normal et pour le pathologique. »¹³

Notre interprétation est toute différente. Pour nous, Durkheim ne fait nullement de l'individu un « principe d'origine » du pathologique, bien au contraire. S'il voit en lui un facteur de changement ce n'est jamais selon une appréciation négative, nous y reviendrons. Ce qui est pathologique a ses raisons d'être au niveau même de la constitution du social, ce qui est pathologique est un état social favorisant l'errance individuelle ; allons plus loin avec Claude Lévi-Strauss et dans le sens de Mauss et de Durkheim : « le domaine du pathologique ne se confond jamais avec le domaine de l'individuel »¹⁴ ; c'est un état social signalé par l'affaiblissement des individus qui s'y trouvent. Durkheim établira cette proposition dans *Le suicide*. Et si nous devons suivre l'interprétation de Hirst pour nous il ne s'agirait même pas de savoir si Durkheim respecte quelque épistémologie qui lui serait opposable, mais tout simplement de dire qu'il n'a pas respecté ses propres principes. Durkheim aurait expliqué un état social par de l'individuel, et se rendant compte de la difficulté il aurait détourné le pathologique du registre sociologique, ce qui serait effectivement une faute majeure selon ses propres critères.

¹¹ *Idem*, pp. 19 & 20.

¹² P.Q. HIRST : *Durkheim, Bernard and Epistemology*, Routledge & Kegan, London and Boston, 1975, p. 12

¹³ *Idem*, p. 121.

¹⁴ Nous nous permettrons cette référence dans la mesure où Hirst (p. 176) pense que la pensée de Marcel Mauss amplifie les tendances de celle de Durkheim ; nous sommes d'accord sur cette continuité mais en l'interprétant autrement (cf. Cl. Lévi-Strauss : « Introduction à l'œuvre de M. Mauss », in M. MAUSS : *Sociologie et anthropologie*, Paris, P.U.F., 90 éd., 1985, p. XVII).

La résolution complète de ce problème suppose que nous avancions davantage afin de pouvoir dire de manière certaine que chez Durkheim, comme chez Claude Bernard, le pathologique est fondé sur une physiologie, donc lié à elle. Notons simplement ici, à titre d'indice supplémentaire, que le normal n'est pas simplement posé comme ce qui est général ou plus exactement ce qui est capable de se généraliser. Durkheim prend soin de dire que cette normalité de fait (l'apparence) doit être convertie en normalité de droit¹⁵. Une certaine « méthode pathologique » est envisagée par le sociologue, spécialement, nous y avons déjà fait allusion, dans ses analyses du suicide. Cette détermination du normal à partir du pathologique trouve ses matériaux dans les comportements individuels, mais si les actes des individus sont bien les signes à partir desquels on peut qualifier un état social, il ne s'agit pas d'en faire des causes, du moins dans un sens mécanique. C'est de l'état social, normal ou pathologique, que dépendent les capacités des hommes à être ou non dans une relation dynamique vis-à-vis des événements de leur vie. Il est à ce sujet significatif de noter que Durkheim substitue à la fin de son exposé le terme de santé au terme de normalité, remplaçant un terme statique par un terme dynamique.

Dans l'optique durkheimienne l'état normal semble bien être celui qui permet le dynamisme, la vitalité des individus tandis que l'état pathologique est celui qui les affaiblit. Le normal est l'ensemble des conditions qui permettent aux individus « de mieux résister aux causes de destruction »¹⁶, en ce sens il est normatif et tend à se fixer. L'état pathologique, à l'inverse, n'offre pas cette protection. Durkheim, bien sûr, distingue le normal du pathologique, mais il les relie en ce qu'ils lui permettent de trouver le lieu de l'investigation sociologique, car il les conçoit comme deux qualités opposées d'un même espace. La nouveauté durkheimienne est de cet ordre, elle localise la sociologie, et ce par les moyens du normal et du pathologique. Durkheim n'en reste pas à une appréciation a priori, qui maintient les deux termes à bonne distance comme s'il s'agissait de deux essences, la preuve en est que ce sont eux qui dégagent le champ dans lequel s'installe une activité sociologique qui a désormais son objet propre.

Dès lors, la sociologie devient l'activité de recherche portant sur la genèse, l'installation et la destruction des milieux qui permettent aux individus de résister à leur environnement. Dans une représentation topographiquement nouvelle, Durkheim continue sans doute à parler en usant de termes qui sont également ceux utilisés par Auguste Comte et par Claude Bernard : *consensus, solidarité, division du travail, harmonie...* forment un ensemble lexical commun aux trois auteurs. Mais Durkheim, par sa découverte d'un lieu nouveau, détermine un usage sémantique de celui-ci qui le place du côté de Bernard et non point de Comte. En effet, il doit au premier une représentation originale de son objet : c'est la notion de *milieu intérieur* qui constitue le centre de gravité de la signification des textes durkheimiens.

Autrement dit, si Comte, Bernard, Durkheim, pratiquent tous les trois le fameux principe de Broussais de liaison du normal et du pathologique, les deux derniers se trouvent unis par la présence centrale dans leurs travaux de la notion de milieu intérieur par laquelle ils fondent l'un la physiologie, l'autre la sociologie.

¹⁵ *Les règles...* o.c., p. 59.

¹⁶ *Idem*, p. 58.

Durkheim et le milieu intérieur

Dans son ouvrage intitulé *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, Georges Canguilhem insiste sur ce qui sépare Comte et Bernard dans leurs conceptions de la régulation biologique¹⁷. Le premier pense la régulation par l'extérieur; le second la recherche dans l'intérieur. Et même si Claude Bernard, ainsi que le souligne l'ouvrage précité, n'use que fort peu du terme de régulation, il situe sa recherche dans le cadre d'un principe de régulation interne. Cette localisation de l'investigation démarque nettement le physiologiste des conceptions comtiennes et, comme le note encore Canguilhem, Claude Bernard a parfaitement conscience de son originalité puisqu'il consigne : « Je n'ai pas vu qu'on ait distingué avant moi un milieu intérieur et un milieu extérieur »¹⁸.

Dans les *Règles de la méthode sociologique* Durkheim reprend à son propre compte et la notion de milieu intérieur et son pouvoir de rupture, les faisant jouer pour sa part envers Comte et Spencer. Il se prévaut d'une innovation du même type que celle de Bernard et il est frappant de constater combien le discours du sociologue voisine avec celui du physiologiste, à un point tel d'ailleurs qu'on peut songer parfois à quelque paraphrase. On est bien forcé de penser que Durkheim a sérieusement médité les travaux de Bernard et spécialement les *Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux* publiées en 1878. On est même en droit d'imaginer que Durkheim a su profiter d'un texte qui, comme le dit Canguilhem, « présente un intérêt qui dépasse de loin celui qu'on peut lui accorder du point de vue de l'histoire de la physiologie »¹⁹. C'est donc à cette œuvre que nous ferons essentiellement référence.

La notion de milieu intérieur, telle qu'elle est reprise par Durkheim, sous le terme de milieu *interne* s'autorise d'une analogie de raisonnement avec ce que Claude Bernard a pu écrire au sujet des rapports entre les sciences physico-chimiques et la physiologie. Dans ses *Leçons*, Bernard reprend des thèses déjà formulées spécialement dans l'*Introduction* de 1865. Les formules sont bien connues : « la vie c'est la création », « la vie c'est la mort », formules qui permettent de maintenir la spécificité du vivant sans renoncer à en rendre compte. Il existe « un déterminisme physiologique » et « toute manifestation de l'être vivant... est un phénomène physiologique... lié à des conditions physico-chimiques déterminées »²⁰. Saisir les conditions et les circonstances de l'organisation vitale et les lois de la désorganisation physico-chimique, telles sont les tâches de la physiologie. D'une part l'organisation, d'autre part le retour à l'inorganique : il y a là une continuité du physico-chimique au vivant dont le lien ne relève pas d'une causalité mécanique mais qui doit se comprendre en termes de conditions spécifiques.

¹⁷ G. CANGHUILHEM : *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, Paris, Vrin, 2^{ème} éd., 1981, pp. 93-97.

¹⁸ *Idem*, p. 96.

¹⁹ G. CANGUILHEM : Préface à Cl. BERNARD : *Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux*, Paris, Vrin, 1966, p. 8.

²⁰ *Idem*, p. 61.

Le problème que Durkheim doit, lui, résoudre afin de lever les fausses antinomies souvent posées entre l'individuel et le social, les parties et le tout, est celui des rapports existant entre la psychologie et la sociologie. Il écrit : « Il y a entre la psychologie et la sociologie la même solution de continuité qu'entre la biologie et les sciences physico-chimiques²¹ ». C'est poser la question selon la configuration même de Claude Bernard en considérant que le psychisme individuel n'est en quelque sorte vivant, ou plutôt vital, que lorsqu'il rencontre des circonstances spécifiques d'organisation ; en l'absence de telles circonstances ou lorsque celles-ci dégénèrent, « les âmes individuelles », pour parler comme Durkheim, se trouvent sans développement possible et en quelque sorte rendues à l'inertie.

Nous verrons que le lien entre psychologie et sociologie est en réalité encore plus complexe ; considérons pour le moment que Durkheim reprend à son compte l'idée d'un déterminisme physiologique applicable jusqu'aux faits sociaux en s'autorisant des sciences de la nature. N'écrit-il pas : « quelles différences y a-t-il entre les organismes inférieurs et les autres, entre le vivant organisé et le simple plastide, entre celui-ci et les molécules inorganiques qui le composent sinon une différence d'association ? Tous ces êtres, en dernière analyse, se résolvent en éléments de même nature ; mais ces éléments sont ici juxtaposés, là associés ; ici associés d'une manière, là d'une autre. On est en droit de se demander si cette loi ne pénètre pas jusque dans le monde minéral et si les différences qui séparent les corps inorganisés n'ont pas la même origine²² ».

L'association est donc la caractéristique de la vie, dans le monde social comme ailleurs. C'est sur ces références et à ce point de son exposé que Durkheim introduit de manière tout à fait logique la notion de milieu interne, désignant ainsi le lieu même de la recherche en sociologie. « L'origine première de tout processus social de quelque importance doit être recherchée dans la constitution du milieu social interne », écrit-il, et plus loin il ajoute : « l'effort principal du sociologue devra donc tendre à découvrir les différentes propriétés de ce milieu »²³.

Reste que la difficulté de la sociologie tient à ce que l'ordre social est le plus voué à la complexité. Mais ce thème de la complexité permet tout à la fois de poser des différences entre les ordres de la nature, d'envisager même le dépassement de celle-ci par le social, et de maintenir un lien permettant la compréhension. De la même manière que Bernard en physiologie Durkheim dans son domaine maintient un rationalisme vigilant qui ne se fait pas piéger par le réalisme latent du raisonnement analytique. C'est le point de vue synthétique, qualitatif, qui reste le maître, et c'est le milieu interne qui permet de saisir le dépassement. Chez lui la notion de *conscience collective*, formée des représentations qui constituent un groupe social en attribuant aux individus qui le composent une identité, matérialise ce qui, désigné par le terme de milieu interne, n'avait jusque-là qu'une simple localisation spatiale. Mais il fallait bien

²¹ DURKHEIM : *Les règles...* o.c., p. 103.

²² *Idem*, p. 102. Mais l'affirmation se maintiendra dans l'œuvre durkheimienne, cf. *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), Paris, P.U.F., 7^{ème} éd., 1985, pp. 25-28.

²³ DURKHEIM : *Les règles...* o.c., pp. 111-112.

d'abord localiser pour pouvoir ensuite qualifier, ou, pour dire les choses autrement, ce sont les lois de la formation du milieu interne qui, en lui donnant sa place, permettent d'en penser tant la nature que la fonction au titre de conscience collective.

C'est donc en suivant, presque pas à pas, le schème de raisonnement bernardien que Durkheim peut penser fonder la sociologie. Désormais la science sociale va être l'étude de ces formations complexes que sont les consciences collectives. Celles-ci sont diverses et multiples, il s'agit des « morales » familiales, régionales, professionnelles... des systèmes juridiques, et bien sûr de la religion, cette religion que Durkheim considérera non seulement comme un objet d'investigation particulier mais aussi et surtout comme un principe unificateur de compréhension de la notion de conscience collective. Car, à l'image du fait religieux, qui fait ainsi figure de fait social par excellence, les divers milieux internes, ou les diverses consciences collectives, sont autant d'espaces aménagés et construits de manière à permettre aux individus de faire face aux contraintes toujours plus fortes de leur existence.

Sur ce terrain, on sait que Durkheim fut, et est encore, violemment contesté. On vit dans ses thèses une négation ou une dépréciation de l'individu. Contre ces accusations, Durkheim répondit de manière pourtant claire, arguant que sa manière de construire l'objet social était en fait le seul moyen de concevoir une liberté active et positive. Il est ici à nouveau remarquable que les répliques durkheimiennes trouvent des accents bernardiens. Mais il y a, peut-être, davantage. On peut légitimement se demander si Claude Bernard non seulement n'assure pas à Durkheim un système de défense efficace, mais s'il ne lui permet pas de développer encore ses positions jusqu'à ouvrir le champ même de l'interrogation anthropologique.

II. Déterminisme et liberté : le problème de la régulation

Dans l'ouvrage précité, Hirst prétend que Durkheim se serait engagé dans une impasse. D'une part il aurait « argumenté que la relation entre la conscience collective et l'individu est la même que celle existant entre l'inorganique et l'organique » et tel aurait été son modèle d'argumentation. Mais il n'aurait pu, d'autre part, mener à bien l'analogie en question étant donné que « le social n'est pas réductible à l'individuel mais est (cependant) inconcevable sans lui ». Pour Hirst Durkheim produit une « combinaison instable entre une conception de la société comme être, sui generis, irréductible par essence à l'individuel et au psychologique, et une conception de la satisfaction de cet être comme conscience obéissant à des lois psychologiques »²⁴. En bref, si nous saisissons bien la position de Hirst, il y a une contradiction entre le mode de production et le produit : le social n'est pas réductible à l'individuel mais il en a cependant toutes les caractéristiques. « La sociologie est une psychologie collective et les opérations de la conscience collective obéissent aux mêmes lois que celles de la psychologie individuelle » écrit-il en concluant que « telle est la conclusion inéluctable de la position de Durkheim »²⁵.

²⁴ Hirst : *o.c.*, pp. 162-163.

²⁵ *Idem*, p. 163.

Les questions soulevées par l'auteur britannique sont importantes car elles nous rapprochent du problème posé au début de notre analyse : celui des limites de l'analogie avec le modèle bernardien. Autrement dit, jusqu'à quel point Durkheim maîtrise-t-il l'usage qu'il fait des thèmes du physiologiste ? Encore une fois, y a-t-il modèle ou bien métaphore ? Il y va, dans les réponses à ces questions, de la nature du « sociologisme » durkheimien.

Autonomie des parties et subordination à la totalité

Les relations que Durkheim établit entre la société et l'individu font irrésistiblement penser à celles que Claude Bernard, à la fin des *Leçons*, expose s'agissant des cellules ou des divers éléments anatomiques par rapport à « l'édifice organique »²⁶. Le physiologiste veut penser en même temps « *L'autonomie des éléments anatomiques et (la) subordination de ces éléments à l'ensemble morphologique, ou, en d'autres termes des vies partielles à la vie totale* »²⁷. Durkheim trouve dans ce texte une forme d'exposition de ses idées d'autant plus adaptée que Bernard lui-même essaie d'illustrer ses propos en référence à la vie sociale.

Comme texte de rupture, *Les règles de la méthode sociologique* font valoir au bénéfice du social ce que Bernard appelle « les droits de l'organisme total en vue duquel sont harmonisées les activités cellulaires »²⁸. Durkheim lui aussi s'inscrit en faux contre une exagération de l'autonomie des éléments qui ne peuvent d'ailleurs exister comme tels qu'en tant que parties d'un tout. Pour lui la position individualiste en sociologie est simplement analytique et mécanique, elle satisfait certes une représentation philosophique du sujet mais s'éloigne du même coup de la réalité. Et si le social ne peut être expliqué par l'individuel, c'est également parce que l'individu hors de la société ne subsiste pas ; il est dans la même situation que, pour Bernard, les « organismes élémentaires » : « si on les transporte ailleurs, si on les déplace, à plus forte raison si on les extrait de l'organisme, on modifie par cela même leur milieu, et, comme conséquence, on change leur vie ou bien même on la rend impossible »²⁹. C'est, en sociologie, ce qu'ont montré les analyses du suicide.

Comment ne pas inscrire dans cette configuration la théorie durkheimienne de l'*anomie* qui désigne cet état social de pseudo-liberté où l'individu se trouve sans médiation face aux événements de la vie, sans protection vis-à-vis de ceux-ci et donc dans une situation de vulnérabilité extrême, incapable qu'il est, par lui-même, de trouver quelque identité ? Le suicide ou la folie sont bien les conclusions logiques de la perte du milieu interne, et, a contrario, les indicateurs de sa nécessité vitale. Affrontée directement au milieu externe, la vie individuelle ne peut le dominer et n'a que peu de chances de triompher. C'est bien une situation mortifère ou de retour à l'inorganique qui est alors établie ; mais ce qui est surtout posé par Durkheim c'est

²⁶ BERNARD : *Leçons...*, o.c., p. 358.

²⁷ *Idem*, pp. 355-356.

²⁸ *Idem*, p. 361.

²⁹ *Idem*, p. 360.

la nécessité pour la liberté humaine d'une subordination particulière de l'individu à l'ensemble social. Comme chez Claude Bernard, l'autonomie et la subordination doivent être pensées ensemble.

Il est donc difficile de dire qu'avec Durkheim psychologie individuelle et conscience collective sont dans des rapports de cause à effet. Certes, comme le dira Célestin Bouglé : on peut se laisser « abuser par certaines formules tranchantes détachées des *Règles de la méthode sociologique* »³⁰. Et il faut tenir compte du fait que Durkheim est dans une position de combat qui l'amène à forcer son expression. S'agissant des rapports entre psychologie et sociologie ne faut-il pas plutôt considérer que « la formulation psychologique n'est qu'une traduction, sur le plan du psychisme individuel, d'une structure proprement sociologique »³¹. Autrement dit l'action individuelle est sous la dépendance de l'ensemble qui la permet. Durkheim n'envisage pas de conjecturer sur la nature de l'individu pris isolément, ce sont des hommes situés et identifiés, pour tout dire sociaux ou tout simplement vivants, qui l'intéressent. Il en est de ceux-ci comme en physiologie des organismes élémentaires : on « ne les rencontre que dans leur place, à leur poste »³².

Suivant toujours une inspiration bernardienne Durkheim peut affirmer que la liberté des éléments croît avec la complexité des structures globales, et, en paraphrasant le physiologiste, on peut dire que pour lui c'est dans le cadre d'un déterminisme sociologique strict que l'homme est *forcément* libre³³. C'est sur cette idée d'ailleurs qu'il peut considérer que la division croissante du travail ne doit pas être à priori jugée néfaste quant aux chances de régulation sociale. Pour s'opposer aux solutions dirigistes il écrit : « La division du travail ne produit pas (une dispersion) par une nécessité de sa nature mais seulement dans des circonstances exceptionnelles ou anormales... il n'est pas nécessaire de la tempérer par son contraire ; il faut et il suffit qu'elle soit elle-même et que rien ne vienne du dehors.³⁴ » Dans *Les règles*, Durkheim reprend sa mise en garde de ne pas considérer témérairement comme pathologiques des phénomènes qui n'apparaissent instables que parce qu'ils n'ont pas encore formé un milieu dont la fixité est assurée par un système régulateur. Bernard aussi rappelle que « pour classer un être, il faut l'avoir suivi pendant toute son évolution »³⁵. Durkheim quant à lui se fait l'écho du

³⁰ C. BOUGLÉ : Préface à Durkheim : *Sociologie et philosophie*, Paris, P.U.F., 1974, p. 7.

³¹ Nous reprenons là une phrase de Claude Lévi-Strauss qui nous semble convenir même si elle précise davantage la façon dont Durkheim oriente le problème que les expressions qu'il emploie pour le résoudre (*o.c.*, p. XVI).

³² BERNARD : *Leçons...*, *o.c.*, p. 360.

³³ Bernard écrit de son côté : « La liberté ne saurait être l'indéterminisme. Dans la doctrine du déterminisme physiologique l'homme est *forcément* libre. » (*Leçons...*, *o.c.*, p. 62, note 1).

³⁴ DURKHEIM : *De la division du travail social* (1893), Paris. P.U.F., 1973, p. 364.

³⁵ BERNARD : *Leçons...*, *o.c.*, p. 389.

physiologiste pour qui le « perfectionnement organique... consiste *dans une différenciation de plus en plus marquée du travail préparatoire à la constitution du milieu intérieur* »³⁶. Et ce que Durkheim lui reprend c'est le fait que l'accroissement de la division du travail, la spécialisation toujours plus avancée des individus regroupe ceux-ci de manière particulière, rendant par là plus complexe la liaison et l'interdépendance globales. Il n'est pas sans intérêt de remarquer à ce point de l'analyse que Bernard lui-même pour désigner « l'individu zoologique » a recours à l'image de la « fédération », représentation politique d'un compromis ou d'une solution souple qui ne pouvait contrarier les options durkheimiennes puisqu'il s'agit précisément de penser un accroissement de la puissance des parties par l'instauration d'une interdépendance renforcée.

Ce que Durkheim cherche à penser c'est cet emboîtement déterminé de libertés liées. L'association des individus n'assure à ceux-ci une vie libre que dans le cadre d'un milieu fixe capable de constituer le groupe en tant que système d'échanges. Situation qui se reproduit pour le groupe qui se trouve devant le même problème, faisant alors figure d'individu dans ses rapports avec les autres groupes. Ce schéma vertical fait du plus haut échelon la condition déterminante de l'efficacité de chaque élément. Ainsi la société humaine est comprise par Durkheim selon la représentation bernardienne de la vie libre ou constante, « apanage exclusif des êtres parvenus au summum de la complication ou de la différenciation organique ». « Bien loin, écrit Bernard, ... que l'animal élevé soit indifférent au monde extérieur, il est au contraire dans une étroite et savante relation avec lui, de telle façon que son équilibre résulte d'une continuelle et délicate « compensation établie comme par la plus sensible des balances. »³⁷ Comme Bernard, Durkheim combat la même illusion qui voudrait que la liberté soit un affranchissement complet des conditions externes ; bien au contraire, l'autonomie des éléments suppose l'élaboration d'un lien de qualité complexe entre eux et l'environnement. Ce lien qui protège et autonomise les éléments est un lien entre les éléments eux-mêmes ; on pourrait dire autrement les choses : ce qui établit la relation entre un être et ses conditions extérieures d'existence ce sont les liens qui s'établissent entre lui et les autres êtres. La liberté de l'homme en tant qu'individu dépend donc de la qualité des liens qu'il entretient avec ses semblables : cette qualité Durkheim la nomme *organique* pour marquer le degré de complexité atteint par la solidarité dans les sociétés marquées par la division du travail. Dans ces sociétés-là la liberté est un mode de vie, une allure, qui, bien loin d'être un affranchissement des contraintes extérieures, en est plutôt une modalité de traitement. Les libertés individuelles, écrit Durkheim, « ne sont pas des choses inhérentes à la nature de l'individu comme tel », « l'émancipation progressive de l'individu n'implique... pas un affaiblissement mais une transformation du lien social »³⁸.

Encore une fois, le point de vue de la synthèse en tant que processus l'emporte chez Durkheim, et de même que Claude Bernard utilisait l'image de la cité pour rendre compte de l'organisme, le sociologue se tourne vers ce dernier pour parler du fait social. On pourrait donc penser que Durkheim assimile complètement la société à l'organisme tel que Bernard lui en fournit la représentation. Qu'en est-il sur ce point de l'idée de régulation ?

³⁶ *Idem*, p. 359.

³⁷ *Idem*, p. 114.

³⁸ DURKHEIM : *Sociologie et philosophie, o.c.*, p. 94.

Régulation

Le milieu interne chez Durkheim est conçu, à la manière de Bernard, comme une réserve énergétique : pour le sociologue c'est un lieu de création, d'entretien et de régénération de la morale et de la signification qui sont les conditions de la vie des hommes. Et la régulation, quant à elle, va être comprise selon le modèle bernardien du système nerveux. « Dans l'organisme animal, écrit Claude Bernard, c'est le système nerveux qui est le grand harmonisateur fonctionnel chez l'adulte. ³⁹ » Cette fonction d'harmonisation, de régulation, Durkheim l'attribue aux institutions sociales supérieures telles que l'État. C'est dire que celui-ci « ne crée pas la vie collective, pas plus que le cerveau ne crée la vie du corps et n'est la cause première de la solidarité qui y unit les fonctions diverses »⁴⁰.

L'État introduit « la réflexion dans la vie sociale ». Ici les deux savants se croisent : là où le physiologiste pour qualifier l'organe cérébral lui attribue une fonction régulatrice qui mime l'action intelligente et réfléchie, le sociologue compare la fonction de réflexion sociale au cerveau pour l'intégrer organiquement : échange intéressant de services entre la physiologie et la sociologie au niveau des rapports entre l'organe et la fonction. Mais ce qui est le plus notable dans cette affaire c'est que si Durkheim se permet de désigner l'État comme un organe c'est en raison du caractère intégré de sa fonction. Pour caractériser la compréhension du sociologue, il semble possible d'utiliser les formules de Georges Canguilhem : « dans le cas de la société, la régulation est un besoin à la recherche de son organe et de ses normes d'exercice. Dans le cas d'un organisme, au contraire, le fait du besoin traduit l'existence d'un système de régulation. ⁴¹ »

Ceci démarque encore une fois Durkheim d'Auguste Comte et spécialement du *Système de politique positive* où comme l'a montré également Georges Canguilhem, sa tendance à voir une régulation de l'extérieur engendre, au niveau social, une conception de l'État plus directrice que régulatrice. Alors que pour Comte « il y a folie lorsque le dehors ne peut point régler le dedans »⁴², chez Durkheim c'est lorsque l'État intervient comme régulateur externe qu'il y a violence envers la société. Il est alors plus proche du Comte du *Cours de philosophie positive* que de celui du *Système* car pour lui, c'est par une activité interne à la société que l'État peut avoir sur celle-ci une influence « pacifique et morale »⁴³. Sur ce point – nous l'avons déjà mentionné – Comte et Durkheim divergent quant à leur appréciation de la division du travail : pour le second, l'État accompagne le phénomène sociétal, pour le premier il le dirige voire le rectifie. Durkheim en arrive à cette position par transposition et inversion de la représentation bernardienne : de même que dans l'organisme le cerveau, sans être extérieur, mime l'extériorité, l'État dans la société trouve sa place justifiée en mimant une intériorité sociale qu'il n'a pourtant pas. La référence biologique a ici également valeur de conseil pour l'homme d'État.

³⁹ *Idem*, p. 335.

⁴⁰ DURKHEIM : *Textes, o. c.*, T. 3, p. 173.

⁴¹ G. CANGUILHEM : *Le normal et le pathologique*, Paris, P.U.F., 1966, p. 188.

⁴² Cf. G. CANGUILHEM : *Idéologie et rationalité, o. c.*, pp. 94-95.

⁴³ DURKHEIM : *Textes, o. c.*, T. 3, p. 175.

Chez Durkheim, le sociologue est plus savant que politique, même en matière politique ; cela est dû à la confiance qu'il accorde aux phénomènes sociaux et à leur spontanéité. De manière toute bernardienne Durkheim se fait de l'action politique une représentation médicale : l'intervention sur les *phénomènes* sociaux est légitime dans le cadre du respect de la *loi morphologique* de leur formation et de leur croissance. L'intervention est possible mais selon sa nature expérimentale donc dans le cadre d'une certaine relativité. Comme le disait Bernard : « L'*exécutif* est déterminé, le *législatif* est libre. Le déterminé est exécutif ; le libre est *législatif* »⁴⁴. Pour Durkheim la société est libre, le politique est déterminé, c'est-à-dire lié. Si la dynamique sociale entraîne bien une « subordination relative du politique » c'est dans le cadre de cette représentation bernardienne⁴⁵.

L'histoire pour Durkheim nous renseigne sur l'évolution des fonctions étatiques. Dans le passé, dit-il, l'État travaille quasiment pour lui-même et souvent sur le mode militaire, il accroît « la puissance matérielle de la société » en se comportant vis-à-vis d'elle comme une extériorité. Mais plus la division du travail augmente et plus la solidarité organique croît, plus l'équité, autrement dit l'équilibre entre les individus, est exigible. L'État devient alors « l'organe de la justice sociale »⁴⁶. Il se complexifie pour être le régulateur de l'équilibre entre des hommes qui dépendent toujours davantage les uns des autres en dépit du fait que la liberté individuelle les rend peu conscients de cette mutuelle dépendance. Chez Durkheim, l'État fait office d'ajusteur de cette « fine balance » dont parlait Bernard pour les organismes supérieurs. Les sociétés modernes sont donc des sociétés fragiles où l'équilibre risque très vite d'être rompu, leur système régulateur doit donc être une machine fine manipulée avec précaution. Les temps sont loin « des sociétés politiques sans État »⁴⁷ où « chacun des membres d'une tribu, portait en lui l'intégralité de sa civilisation tribale ; de notre civilisation actuelle, chacun de nous ne parvient à intégrer qu'une faible part »⁴⁸.

Ce que Durkheim veut faire sentir c'est la nécessité d'un organe nouveau pour une fonction nouvelle. Ici encore ce sont les formules bernardiennes qui permettent de saisir mieux le sens des thèses du sociologue : « un organe de plus n'implique pas l'idée d'un outillage plus parfait au service d'une même besogne ; il implique un nouveau travail, une nouvelle complication du travail »⁴⁹. D'où l'exclusion des options dirigistes chez Durkheim, et on pourra trouver paradoxal qu'il puisse puiser chez Claude Bernard, sénateur de l'Empire peu porté,

⁴⁴ BERNARD : *Le cahier rouge*, Paris, Gallimard, 1942, p. 144.

⁴⁵ Tel est l'un des thèmes de l'ouvrage de Bernard LACROIX, cf. *Durkheim et le politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1981, pp. 272 et s..

⁴⁶ DURKHEIM : *Textes, o. c.*, T. 3, p. 175.

⁴⁷ *Idem*, pp. 173-174.

⁴⁸ DURKHEIM : *Sociologie et philosophie, o. c.*, p. 74.

⁴⁹ BERNARD : *Leçons..., o. c.*, p. 374.

semble-t-il, vers des idées sociales progressistes, les moyens d'une telle conception du politique. Mais il ne convient pas d'interpréter le discours scientifique de Bernard au prisme de ses idées politiques. Une telle perspective serait assez futile. Par contre il est légitime de chercher dans l'œuvre scientifique elle-même les perspectives politiques ouvertes par ses usages sociologiques. Durkheim nous y engage. Mais l'examen complet de cette question demanderait une étude particulière ; contentons-nous de dire ici que, outre le fait que le conservatisme de l'époque signale souvent une nostalgie de la régulation des sociétés du passé, il serait assez facile de trouver chez le physiologiste une portée politique allant à l'encontre des sentiments de Bernard dans ce domaine. On pourrait, sur ce strict plan, le ranger parmi les inspireurs des doctrines revendiquant le respect des droits de la société à se construire selon leur propre tendance vitale ; ce qui veut dire non point contre l'État mais grâce à un État redéfini selon les exigences de ses nouvelles fonctions. C'est bien ce que fait Durkheim pour qui l'État moderne n'est point un État-gendarme (régulation externe) mais un État intériorisé, intégré, donc d'une certaine manière toujours en extension, chez lui, l'État gagne en puissance mais perd en pouvoir.

Mais un risque ne se profile-t-il pas dans la pratique pourtant féconde de l'analogie ? Certes nous venons de voir que Durkheim ne dit pas que la société soit assimilable à un organisme et même qu'il veille à marquer des ruptures qui sont souvent des renversements. Et si l'on veut bien convenir avec le sociologue que l'homme est d'emblée social, qu'est-ce qui nous assure que la société vue, non certes selon l'image, mais sous l'éclairage de l'organisme reste bien humaine ? Nous venons de le dire le modèle bernardien aménagé à Durkheim la possibilité de faire de la liberté non point une donnée naturelle ou originelle, mais l'aboutissement d'une complexification de la vie sociale. Cependant reste à déterminer comment la référence bernardienne permet de spécifier l'objet de la sociologie. C'est en examinant si l'inspiration organique fournie par Bernard autorise Durkheim à préciser la nature du fait social que nous pourrions décider si on doit lui accorder un statut de modèle ou un simple rôle de métaphore.

III. Modèle ou métaphore

Il est assez remarquable que Durkheim, pour montrer l'orientation qu'il souhaite, parle d'une « science spéciale des faits moraux », à distinguer de la sociologie « en général ». « Assurément, écrit-il, les faits moraux sont en rapport avec les autres faits sociaux et il ne saurait être question de les en abstraire, mais ils forment, dans la vie sociale, une sphère distincte.⁵⁰ » Dans son essai de détermination du fait moral, la sociologie rencontre les questions philosophiques : il y va, quand même, de la nature de l'homme, même s'il s'agit de dire que cette nature est sociale. Le fait moral qui se caractérise par l'autorité particulière que les hommes lui accordent sous la forme du respect est d'ordre social, même si, à la manière de Kant, il est possible de le légitimer

⁵⁰ DURKHEIM : *Sociologie et philosophie*, o.c., p. 93.

rationnellement⁵¹. En bref, au lieu de poser le vouloir de la loi morale, Durkheim se propose de rendre compte de la *désirabilité* de la vie morale qui signale l'exigence du social comme tel.

Sur ce plan, Durkheim s'est engagé dans l'anthropologie et il a placé la question tout entière sur le terrain du besoin d'identité individuelle. On peut même considérer que l'ensemble de l'œuvre du sociologue trouve là son unité et, sans vouloir prétendre qu'il a parfaitement réussi à poser le problème, nous pensons légitime de caractériser ainsi ses recherches.

Apparemment, l'interrogation est éloignée de celles de la physiologie. Cependant, il n'est pas certain que, là encore, Durkheim ne soit pas redevable à Claude Bernard. Allons plus loin, et risquons que c'est en suivant le physiologiste qu'il trouve les moyens d'un réel profit des thèmes bernardiens, usant d'un modèle sans risquer quelque métaphore.

C'est toujours dans les *Leçons* que Bernard, comparant, pour se faire comprendre, l'organisme complexe à la cité, montre que « les organes, les systèmes, n'existent pas pour eux-mêmes ; il existent pour les cellules, pour les éléments anatomiques innombrables qui forment l'édifice organique »⁵². « L'organisme, dit-il, comme la société, est construit de telle façon que les conditions de la vie élémentaire ou individuelle y soient respectées, ces conditions étant les mêmes pour tous ; mais en même temps chaque membre dépend, dans une certaine mesure, par sa fonction et pour sa fonction, de *la place* qu'il occupe dans l'organisme, dans le groupe social. »⁵³ Autrement dit l'identité s'alimente des différences au sein d'une unité.

Le raisonnement est entièrement transposable en sociologie. L'identité c'est la différence, et la somme (non l'addition) des différences, c'est la société. Chez Durkheim le respect que portent les hommes à la morale sociale ou aux règles de comportement prescrites, le « *conformisme logique* »⁵⁴ que l'on rencontre chez les hommes d'un même groupe ne sont jamais que leur reconnaissance intime, autant sentie que formulée, de l'organisation sociale dont ils tiennent leur identité personnelle. « *L'organisme, disait Claude Bernard, est construit en vue de la vie élémentaire. Ses fonctions correspondent fondamentalement à la réalisation des... conditions de cette vie.* »⁵⁵ Pour Durkheim la condition première de la vie individuelle est l'identité, et la fonction essentielle de l'organisme social est de produire cette identité.

Certes on pourrait faire une objection. Claude Bernard, s'il parle de propriétés des cellules comme *fait simple* d'observation (la contractilité par exemple), convient que c'est l'esprit qui saisit « *le lien fonctionnel* des activités élémentaires ; qui prête un plan, un but aux choses

⁵¹ Cf. *idem*, pp. 52 et s.

⁵² BERNARD : *Leçons...*, o.c., p. 358.

⁵³ *Idem*, pp. 356-357.

⁵⁴ DURKHEIM : *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), Paris, P.U.F., 1985, p. 24.

⁵⁵ BERNARD : *Leçons...*, o.c., p. 354.

qu'il voit s'exécuter »⁵⁶. Durkheim, lui, confère une vérité quasi-expérimentale au fait social de l'organisation. Précisément parce qu'il ne peut envisager l'observation de quelque propriété de l'individu hors organisation sociale, il ne peut lui attribuer que des fonctions. Aussi Durkheim voit-il un fait expérimental là où Bernard voyait des représentations. De manière paradoxale, pour le sociologue, l'abstrait, c'est l'élément alors que pour le physiologiste, c'est la totalité reconstruite rationnellement par le chercheur. Une même méfiance envers un rationalisme abstrait conduit les deux savants à localiser le « risque » philosophique à des pôles différents et opposés. De manière très symptomatique, la physiologie générale de Claude Bernard assure à la physiologie descriptive et comparée leur assise scientifique, mais la sociologie générale n'a pas pour Durkheim les moyens d'une telle qualité. Aussi dans le tableau des divisions de la sociologie que Durkheim construit, la physiologie sociale (religieuse, morale, juridique, économique, linguistique, esthétique) constitue-t-elle « la tâche la plus urgente de la sociologie ». Car cette sociologie générale « c'est la partie philosophique de la science »⁵⁷, et il ne s'agit pas, au prétexte de priorité ontologique, de bouleverser l'ordre des investigations. En fait, ce qui cependant réunit Claude Bernard et Durkheim, c'est la conscience que l'introduction d'une signification dans l'ordre de la connaissance est toujours aléatoire et subjective : en physiologie l'introduction du sens se fait au niveau de la totalité, en sociologie c'est sur le plan de l'élément. Mais ce qui est totalité pour le premier est élément pour le second, et chaque fois il s'agit de l'idée de l'homme comme individu qui risque de clore la recherche. Le champ de la signification a des rapports complexes avec celui du savoir et s'il est à l'origine de celui-ci, il peut en être aussi le point d'arrêt.

C'est donc une réticence toute bernardienne qui rend Durkheim encore plus prudent que le physiologiste. En sociologie l'investigation analytique ne peut être poursuivie comme en biologie : on est immédiatement dans le complexe. Claude Bernard, on le sait, a éprouvé des réticences à adopter la théorie cellulaire qui pouvait renverser l'ordre du raisonnement. Durkheim, lui, a reculé devant l'idée que le point de vue synthétique pourrait bien être, d'une certaine façon, l'élément, autrement dit l'individu, par crainte d'un postulat téléologique ou finaliste. En fait, la sociologie amplifie des questions physiologiques.

On sait que le problème des rapports entre l'individu et la société est le point sensible de l'analyse durkheimienne. Sur ce terrain, son attitude est toute bernardienne. Bernard, dans les *Leçons*, distingue fortement la phénoménologie vitale (sur laquelle on peut expérimenter) de la morphologie vitale (que l'« on ne peut que... contempler »), ce qui n'est jamais que marquer la distance entre conditions et causes. Certes en physiologie, la largeur du fossé qui sépare les deux champs peut être réduite mais guère sa profondeur. L'approche des lois de cette phénoménologie vitale peut être de plus en plus fine jusqu'à atteindre le niveau cellulaire. Mais, si on peut approcher un plan et constater que tout se déroule selon un ordre en accordant à celui-ci des lois, il ne faut pas le confondre avec un dessein. En bref, la recherche des causes, si causes il y a, se fait du point de vue des conditions ; c'est la seule manière de rester sur un plan comparatif et expérimental. La découverte du milieu intérieur, maintenant la causalité dans une perspective conditionnelle, est d'ailleurs liée à cette posture vigilante.

⁵⁶ *Idem*, p. 371.

⁵⁷ DURKHEIM : *La science sociale et l'action*, o.c., pp. 152-153,

En sociologie, il existe un problème de même type mais avec une difficulté amplifiée. Alors que la physiologie cerne toujours plus finement la morphologie organique (Bernard envisage une certaine expérimentation de l'hérédité), Durkheim se demande s'il est possible d'un point de vue de sociologie générale de s'approcher toujours plus de la morphologie sociale ; est-il permis d'aller jusqu'à l'individu en respectant le point de vue sociologique de la même manière que la physiologie arrive à la cellule sans abandonner le terrain expérimental ? Ne risque-t-on pas de verser dans la philosophie, autrement dit de quitter le terrain des conditions pour s'aventurer dogmatiquement sur celui des causes en postulant une nature humaine, certes *sociale*, mais qui ne serait pas pour autant exempte de définition philosophique ? En bref, la sociologie peut-elle devenir anthropologie sans renoncer à ses principes ?

Durkheim a globalement affronté cette perspective. N'écrit-il pas que faire de la sociologie, c'est faire de l'histoire d'une autre manière⁵⁸, précisément en se plaçant du point de vue des conditions de possibilité d'un phénomène ; il y a là une posture d'ethnologue qui convient parfaitement à cette « expérimentation indirecte » qu'est le comparatisme puisque les bouleversements historiques ont quasiment fait un travail de vivisection révélant à l'observateur la présence nécessaire d'un milieu interne⁵⁹. Durkheim sur ce point n'emprunte pas au physiologiste une simple représentation de l'objet, mais recherche les conditions d'une reproduction méthodologique.

Malgré tout, pour Durkheim, la sociologie semble avoir un handicap par rapport à la physiologie. Quand elle analyse les conditions des formations sociales elle ne circonscrit aucun lieu de causalité parce qu'il est difficile de trouver le siège élémentaire d'une société. L'individu ne peut en faire office, il n'y a pas de sociétés en puissance, il n'y a que des sociétés actuelles. Les sociétés les plus simples sont des sociétés complètes. La sociologie est comme dans une situation de déficit, peut-être parce qu'elle est tout de suite *physiologie*. En biologie, l'étude des lois morphologiques n'est pas du ressort de la physiologie ; mais ces lois existent bien, on peut à tout le moins les contempler et il y a bien quelque moteur qui les anime. Il n'en va pas de même en sociologie et la difficulté posée par Durkheim d'une sociologie générale qui caractériserait le fait social est à connecter à cette absence de lois morphologiques posables sur le modèle organique. Aussi pour lui la morphologie sociale n'est-elle que l'étude des conditions géographiques et démographiques⁶⁰. Durkheim sent bien que la sociologie générale suppose l'introduction d'un principe vital dans ce qu'il nomme morphologie sociale. Et c'est pour cette raison qu'il s'y refuse, ne disposant pas d'une conception de l'homme qui satisferait ses exigences scientifiques. C'est bien par crainte d'une sorte de philosophie biologique qu'il hésite.

⁵⁸ *Idem*, p. 155.

⁵⁹ On pourrait lire *La division du travail social* dans cette perspective ; cf. surtout la Préface à la seconde édition.

⁶⁰ *Idem*, p. 153.

Dans le fond, mais de manière amplifiée puisqu'il ne veut pas atteindre de conciliation, Durkheim est vis-à-vis de Spencer dans la même situation que Bernard par rapport à Darwin. De la même manière que pour le physiologiste l'évolution est hors de portée expérimentale, pour le sociologue la théorie spencérienne ne permet aucune perspective comparatiste. Les problèmes posés par les théories de l'évolution sont cependant grossis en sociologie et le report de l'investigation vers les conditions y est d'autant plus exigible. Pour qualifier de manière bernardienne les champs ouverts par Durkheim, disons que sa physiologie comparée et descriptive (la physiologie sociale) reste en attente de lois de phénoménologie sociale décelables (la sociologie générale).

Plus encore que chez le physiologiste, chez Durkheim, il ne peut y avoir de point d'origine élucidable à partir de l'élément individuel ; c'est sur l'analyse des conditions externes que doit se porter la sociologie. Scientifiquement, on ne peut expérimenter que sur les conditions et non point à partir des causes, sauf à réintroduire un point de vue subjectiviste. De la même manière que Bernard compose avec la théorie cellulaire, Durkheim biaise avec l'interrogation anthropologique. Tous les deux montrent du doigt un champ d'investigation sans pour autant y entrer de manière décidée ; chacun a conscience que ces nouveaux terrains peuvent renverser les perspectives en prétendant rendre compte de lois morphologiques dont on ne doit raisonnablement que signaler l'existence. Autrement dit, s'il est admissible de croire en une finalité qui va de la partie au tout, scientifiquement seul le tout rend compte de la partie. Aller de la partie à la totalité c'est conjecturer sur des causalités, aller de la totalité à la partie c'est établir des conditions.

Durkheim résiste à toute perspective qui pourrait mettre l'individu à l'origine d'un développement social : le subjectivisme se glisserait dans une telle position. La sociologie est toujours en danger d'anthropocentrisme et tel est le risque d'une anthropologie. Aussi les ouvertures que Bernard pouvait aménager vers une perspective génétique sont-elles forcément réduites en sociologie. Si le physiologiste peut admettre que c'est pour demain, le sociologue ne peut trop y songer. L'organisation sociale ne peut être en puissance dans l'homme. Aussi Durkheim se garde-t-il de toutes les conséquences d'une représentation biologisante. C'est parce que l'élément n'est en sociologie jamais observable comme tel que la seule représentation admissible des liens entre la société et l'individu se fait de celle-là vers celui-ci ; on ne pourrait que conjecturer en renversant la perspective.

Claude Lévi-Strauss a suivi ces résistances et ces hésitations durkheimiennes, ces tentations aussi d'admettre chez « l'homme une activité intellectuelle dont les propriétés formelles » ne sauraient être « un reflet de l'organisation concrète de la société »⁶¹. Une telle position pour Durkheim risquait de déduire le tout de la partie, de faire du premier une réplique amplifiée de la seconde et de prendre une représentation satisfaisante pour l'esprit pour la réalité du phénomène. Il y a pourtant un Durkheim remarque Claude Lévi-Strauss qui est proche d'une solution. En bref, il y a un Durkheim qui avoisine une morphologie sociale satisfaisante. Ce qui bloque la représentation durkheimienne, c'est la crainte de céder à quelque philosophie individualiste posant quelque nature humaine. Aussi, comme le note encore Claude Lévi-Strauss, ne dispose-t-il pour faire « dériver de l'ordre social, les catégories et les idées abstraites... que des sentiments, des valeurs affectives, ou d'idées vagues, comme celles de

⁶¹ Cl. LÉVI-STRAUSS : *Le totémisme aujourd'hui* (1962), Paris, P.U.F., 1980, p. 142.

contagion et de contamination »⁶². Reconnaissons cependant à la décharge de Durkheim qu'il ne dispose pas des éléments de savoir qui lui auraient permis de sortir de l'impasse et de se déterminer vraiment pour une anthropologie. Par crainte de formuler une hypothèse causaliste de plus Durkheim indique seulement la trajectoire de la recherche au moment même où il refuse de s'y engager. Pour lui, et en son temps, cela aurait été complaisance vis-à-vis de positions biologiques. Dans son rapport à Claude Bernard, il nous faut donc dire qu'il a épuisé les possibilités du modèle à partir des matériaux dont il disposait dans le champ propre de sa recherche. Ses scrupules l'ont conduit à refuser des hypothèses dont il ne pouvait garantir ne serait-ce que la cohérence intellectuelle. Il n'était pour lui pas possible raisonnablement de travailler les schèmes qui seront ceux du structuralisme et de résoudre autrement qu'il ne l'a fait le problème alors posé par les rapports entre l'individu et la société. Comme le note encore Claude Lévi-Strauss, Durkheim sent la solution, la désire même, lorsqu'il n'exclut pas qu'à l'avenir « on en vienne à concevoir la possibilité d'une psychologie toute formelle, qui serait une sorte de terrain commun à la psychologie individuelle et à la sociologie »⁶³. L'anthropologie est bien désignée comme le champ futur d'une sociologie générale ayant pour base de ses investigations l'observation théoriquement justifiée et validée de lois morphologiques. Simplement Durkheim n'a alors pas l'outil intellectuel permettant cette observation.

Quant à ses rapports à Claude Bernard, il nous faut donc conclure que si le sociologue trouve bien chez le physiologiste les moyens d'une autonomisation de son champ de recherche, ce n'est certainement pas par la reproduction mimétique du schéma de l'organisme mais par l'usage vigilant et contrôlé d'un modèle. On a souvent reproché à Durkheim ses images organicistes. En fait, ce qu'il faut plutôt dire, c'est que conscient de l'absence de moyens actuels pour user plus avant de la fécondité du modèle bernardien, il a préféré en reporter pour l'avenir l'usage. Il n'y a nulle métaphore dans les références de Durkheim à Bernard car, au fond, il n'y a pas d'emprunt de contenu. L'organisation sociale n'est pas un organisme. C'est ce que montre Durkheim autant lorsqu'il consent à laisser ses recherches être portées par le modèle de Claude Bernard que lorsqu'il s'y refuse. Plutôt que de lui faire grief d'avoir imité Claude Bernard, on se demande parfois s'il ne faudrait pas lui reprocher de ne l'avoir point suivi assez.

⁶² *Idem*, p. 143.,

⁶³ Cl. LÉVI-STRAUSS : *Anthropologie structurale 2*, Paris, Plon, 1973, p. 36.